



L'assurance invalidité

des propriétaires d'entreprise

Police pour frais généraux

Police pour frais généraux

Ne laissez pas une période d'invalidité vous coûter votre entreprise

Vous avez travaillé fort pour que votre entreprise connaisse du succès. Vous profitez du bon roulement de votre entreprise et vous voulez y participer le plus longtemps possible.

Toutefois, que se passerait-il si vous ou un de vos employés clés étiez frappé d'invalidité?

Il s'agit d'une situation qui se produit plus souvent qu'on ne le pense. Un Canadien sur trois sera invalide pendant plus de 90 jours au moins une fois avant d'atteindre l'âge de 65 ans.*

*Sources : Table de mortalité générale de l'ICA 86-92 et Table A des commissaires sur les statistiques d'invalidité (table fondée sur les résultats techniques), 1985

Au cours d'une période d'invalidité, le revenu et l'épargne peuvent diminuer rapidement, ce qui n'est pas nécessairement le cas pour les frais d'entreprise. Si une telle situation devait se produire, vous auriez d'importants défis à relever en ce qui a trait au maintien des revenus et de l'épargne.

C'est pour cette raison qu'une police pour frais généraux peut s'avérer un bon choix. Elle permet de couvrir vos frais d'entreprise mensuels.

■ En quoi consiste une police pour frais généraux?

Il s'agit d'une police d'assurance invalidité non-résiliable à l'intention des propriétaires d'entreprise qui peut servir à rembourser les frais d'entreprise admissibles en cas d'invalidité.

■ Quelle est la durée de la protection?

Deux choix sont offerts concernant la durée de la protection. Une protection peut être souscrite pour assurer le versement des prestations en cas d'invalidité, dont la durée peut aller jusqu'à :

- 12 mois
- 24 mois

■ Quelle valeur la protection offerte peut-elle atteindre?

La protection varie en fonction de la profession et de l'industrie et elle est basée sur le montant réel des frais mensuels admissibles de votre entreprise. Communiquez avec votre conseiller afin d'obtenir une illustration.

■ Avantages

Une police pour frais généraux peut vous aider à :

- Vous concentrer sur la guérison
- Conserver votre personnel clé
- Couvrir vos frais courants et éviter un effondrement financier
- Garder votre entreprise sur la bonne voie

Si vous ne devenez pas invalide, une police pour frais généraux assortie d'un avenant Remboursement de la prime (50 %) :

- Donne droit à un remboursement pouvant atteindre 50 pour cent de la prime annuelle admissible ayant été versée ou ayant fait l'objet d'une exonération à certaines dates*

*À condition que l'assuré ne soit pas invalide à la fin de la période de remboursement applicable et que la somme de toutes les prestations versées et de toute prime admissible ayant fait l'objet d'une exonération ou ayant été remboursée n'excède pas 20 % du montant total des primes admissibles ayant été versées ou ayant fait l'objet d'une exonération.

L'invalidité frappe sans s'annoncer : une solution en matière d'assurance invalidité pour les propriétaires d'entreprise



Robert est un dentiste qui connaît une carrière florissante. Un soir, il fait route vers chez lui au volant de sa voiture lorsqu'il aperçoit un véhicule qui se dirige vers lui, visiblement hors de contrôle. Il tente une manœuvre en vue d'éviter la collision. La première chose dont il se souvient est son réveil à l'hôpital. Il est opéré d'urgence pour une chirurgie reconstructive, et apprend qu'il doit s'attendre à des mois de réadaptation avant de pouvoir marcher de nouveau.

Robert devrait faire de sa santé sa priorité. Cependant, il sait aussi que des décisions importantes doivent être prises pour son entreprise. Le lendemain, son adjointe suspend tous les rendez-vous jusqu'à ce qu'il décide de la marche à suivre.

En l'espace d'un mois, une personne est engagée pour le remplacer à court terme; les patients obtiennent un nouveau rendez-vous et les employés doivent travailler d'arrache-pied pour récupérer 40 pour cent des affaires et du revenu qu'ils réalisaient avant l'accident.

■ Robert croit qu'il sera en mesure de retourner au travail. Entre-temps :

- Ses employés sont son seul lien avec l'entreprise jusqu'à son retour. Comment peut-il leur garantir que leur salaire pourra leur être versé?
- Comment les autres frais mensuels seront-ils couverts?

Fréquence étonnante des cas d'invalidité

À quel point votre entreprise pourrait-elle couvrir les frais à payer si un propriétaire devenait invalide?

Probabilité que survienne au moins un cas d'invalidité d'au moins 90 jours avant l'âge de 65 ans

Âge	Nombre de propriétaires de l'entreprise		
	1	2	3
30	42 %	66 %	80 %
40	37 %	60 %	75 %
50	28 %	49 %	63 %

Source : Table A des commissaires sur les statistiques d'invalidité (table fondée sur les résultats techniques), 1985

Les périodes d'invalidité de plus de 90 jours tendent à signaler une invalidité de longue durée. Combien de temps votre entreprise pourrait-elle tenir bon?

Pourcentage des personnes qui deviendront invalides pendant au moins 90 jours avant leur 65^e anniversaire et durée moyenne de la période d'invalidité

Âge	% de personnes invalides	Durée moyenne
30	42 %	3,2 ans
40	37 %	3,9 ans
50	28 %	4,7 ans

Source : Table A des commissaires sur les statistiques d'invalidité (CIDA), 1985, pondérée à 50/50 homme/femme et à 50/50 accident/maladie



Une police pour frais généraux permet de couvrir vos frais d'entreprise mensuels.

Exemple des frais mensuels pour un propriétaire de cabinet dentaire

Salaires.....	10 765,15 \$
Loyer.....	2 975,00 \$
Services publics	1 644,35 \$
Conciergerie / entretien	857,78 \$
Impôt foncier	s. o.
Assurance des biens.....	s. o.
Mobilier / équipement / crédit-bail de véhicule	856,88 \$
Prêts ou frais d'amortissement de l'entreprise	413,89 \$
Téléphone	193,54 \$
Affranchissement ou messagerie	s. o.
Services de comptabilité / juridiques	284,07 \$
Frais commerciaux, cotisations syndicales et professionnelles	167,33 \$
Assurance commerciale	430,00 \$
Taxe professionnelle	s. o.
Total des frais généraux de l'entreprise.....	18 587,99 \$

La solution consiste en une police pour frais généraux pour couvrir les frais d'affaires mensuels.

Comment Robert utilise sa police pour obtenir une protection

Robert se fait rembourser des dépenses mensuelles admissibles, jusqu'à concurrence d'un montant préétabli de prestations mensuelles au titre des frais généraux. Il se fait rembourser les dépenses courantes, comme :

- Le salaire de ses employés
- Le loyer
- Les services publics
- Les frais de location d'équipement dentaire
- Les lignes de téléphone et de télécopieur

Les éléments ci-dessus ne représentent que quelques exemples de dépenses admissibles au remboursement.

De plus, Robert sait que si ses dépenses sont inférieures à la prestation mensuelle au titre des frais généraux, le solde n'est pas perdu, mais reporté aux mois ultérieurs, et ce, jusqu'à l'épuisement de la prestation totale au titre des frais généraux.

Au Québec, toute référence au terme conseiller correspond à conseiller en sécurité financière au titre des polices d'assurance individuelle et de fonds distincts, et à conseiller en assurance collective / en régimes de rentes collectives au titre des produits collectifs.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la Canada-Vie et ses produits, visitez www.canadavie.com. Pour savoir comment l'assurance invalidité peut répondre à vos besoins, demandez à votre conseiller de vous fournir une illustration.

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie, filiale de La Great-West, compagnie d'assurance-vie et membre du groupe de sociétés de la Corporation Financière Power, fournit des produits et des services d'assurance et de gestion du patrimoine. Fondée en 1847, la Canada-Vie a été la première compagnie d'assurance-vie canadienne.